

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 31 mars 2008 à 20h00

Convocation du conseil adressée individuellement à chacun de ses membres le 25 mars 2008 pour la réunion du 31 mars 2008 à 20h00 en salle du Conseil de la mairie.

Le Maire

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- point 5 : Recours en annulation du permis de construire délivré à la société Immovest : autorisation à ester en justice
- point 6 : Motion pour la création d'une section bilingue au collège Paul-Emile VICTOR de Mundolsheim

Conseillers
élus : 29

Conseillers
en fonction : 29

Conseillers
présents : 25

Conseillers
absents : 4
dont 4 avec procuration

Mme MEYER, absente, avec procuration de vote à Mme RENOU
M. RITTER, absent, avec procuration de vote à M. REINHARDT
M. SCHMIDLIN, absent, avec procuration de vote à Mme BINTZ
Mme SCHNEIDER, absente, avec procuration de vote à M. STOLL

Sous la présidence de M. Norbert REINHARDT, Maire

1° Point

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance

L'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales stipule qu'au début de chaque séance, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Je vous propose de retenir la candidature de Madame Cécile RENOU à cette fonction pour la durée du mandat. Son suppléant sera Madame Sylvie BINTZ. Ils s'adjoindront Mesdames Doris HAHN, Directrice Générale des Services, et, Sandra LOESCHER, adjoint administratif 1^{ère} classe, en qualité d'auxiliaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Madame Cécile RENOU aux fonctions de secrétaire du Conseil Municipal et Madame Sylvie BINTZ en qualité de suppléant. Leurs auxiliaires seront Mesdames Doris HAHN, Directrice Générale des Services et Sandra LOESCHER, adjoint administratif 1^{ère} classe.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2° Point

Objet : Désignation des représentants de la commune dans différents organismes

- à la Communauté Urbaine de Strasbourg,
- à l'Office Municipal des Sports, de la Culture, des Arts et des Loisirs,
- au Conseil d'Administration du Collège de Mundolsheim,
- à l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte du Service des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin,
- au Comité Directeur du Syndicat des Eaux de Strasbourg-Nord,
- au Centre Communal d'Action Sociale,
- au Comité de pilotage de l'Espace Jeunes de Mundolsheim,
- au S.I.V.U de l'Ecole de Musique "Ravel",
- au S.I.V.U. de l'Action Sociale,
- à la Télévision des Coteaux à la Souffel,
- au Comité Technique Paritaire.

A la suite du renouvellement général des conseils municipaux, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants ou délégués de la Commune pour la durée du mandat.

Leur nombre est fixé par les statuts de chaque organisme.

La désignation de ces délégués a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

La Commune est membre des organismes ou comités suivants :

- Communauté Urbaine de Strasbourg
1 délégué
- Office Municipal des Sports, de la Culture, des Arts et des Loisirs,
7 représentants
- Conseil d'Administration du Collège de Mundolsheim,
2 titulaires et 2 suppléants
- Assemblée Générale du Syndicat Mixte du Service des Eaux et de l'Assainissement du
Bas-Rhin,
2 délégués qui seront choisis par la CUS
- Comité Directeur du Syndicat des Eaux de Strasbourg-Nord,
2 délégués qui seront choisis par la CUS
- Centre Communal d'Action Sociale,
5 délégués
- Comité de pilotage de l'Espace Jeunes de Mundolsheim,
5 délégués
- S.I.V.U de l'Ecole de Musique "Ravel",
3 titulaires et 3 suppléants
- S.I.V.U. de l'Action Sociale,
2 titulaires et 2 suppléants
- Télévision des Coteaux à la Souffel,
3 délégués
- Comité Technique Paritaire,
3 titulaires et 3 suppléants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne au scrutin secret à la majorité absolue

- ♦ en qualité de délégué de la Commune à la Communauté Urbaine de Strasbourg

Votants : 29

Nul(s) : 1

Suffrages exprimés : 28

Norbert REINHARDT

(27 voix) élu

Gérard CONRAD (1 voix) non élu

- ♦ comme représentant de la Commune à l'Office Municipal des Sports, de la Culture, des Arts et des Loisirs

<u>Votants</u> : 29	<u>Nul(s)</u> : /	<u>Suffrages exprimés</u> : 29	
Sylvie BINTZ		(29 voix)	élue
Daniel BERI		(29 voix)	élu
Pia BUHREL		(29 voix)	élue
Julien MAURER		(29 voix)	élu
Eric MOUY		(29. voix)	élu
Armand RUPP		(29. voix)	élu
André ZERR		(29 voix)	élu

- ♦ comme représentant de la Commune au Conseil d'Administration du Collège de Mundolsheim

<u>Votants</u> : 29	<u>Nul(s)</u> : /	<u>Suffrages exprimés</u> : 29	
Titulaire :	- Cécile RENO	(29 voix)	élue
	- Elianne RUCH	(29 voix)	élue
Suppléant :	- Evelyne CHENOUX	(29 voix)	élue
	- Sylvie KLEIN	(29 voix)	élue

- ♦ en qualité de délégué de la Commune à l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte du Service des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin

<u>Votants</u> : 29	<u>Nul(s)</u> : /	<u>Suffrages exprimés</u> : 29	
Jean-Marie SCHMIDLIN		(29 voix)	élu
Pierre EHRHARDT		(29 voix)	élu

- ♦ en qualité de délégué de la Commune au Comité Directeur du Syndicat des Eaux de Strasbourg-Nord

<u>Votants</u> : 29	<u>Nul(s)</u> : /	<u>Suffrages exprimés</u> : 29	
Bernard GENESTE		(29 voix)	élu
Charles STOLL		(29 voix)	élu

- ♦ en qualité de délégué de la Commune au Centre Communal d'Action Sociale

<u>Votants</u> : 29	<u>Nul(s)</u> : /	<u>Suffrages exprimés</u> : 29	
Françoise MEYER		(29 voix)	élue
Doria BOUDJI		(29 voix)	élue
Brigitte GEROLT		(29 voix)	élue
Elianne RUCH		(29 voix)	élue
Jeannine SCHNEIDER		(27 voix)	élue

Cécile RENO (1 voix) non élue

- ♦ en qualité de délégué de la Commune au Comité de pilotage de l'Espace Jeunes de Mundolsheim

<u>Votants</u> : 29	<u>Nul(s)</u> : 3	<u>Suffrages exprimés</u> : 26
Cécile RENOUE		(26 voix) élue
Daniel BERI		(26 voix) élu
Sylvie BINTZ		(26 voix) élue
André RITTER		(26 voix) élu
Nicolas SCHMITT		(26 voix) élu

- ♦ en qualité de délégué de la Commune au S.I.V.U de l'Ecole de Musique "Ravel"

<u>Votants</u> : 29	<u>Nul(s)</u> : /	<u>Suffrages exprimés</u> : 29
Titulaire :	- Norbert REINHARDT	(29 voix) élu
	- André ZERR	(26 voix) élu
	- Sylvie KLEIN	(29 voix) élue
Suppléant :	- Sylvie SCHOTT	(29 voix) élue
	- Anne KOERNER.....	(29 voix) élu
	- Alfredo DE PAOLA	(29 voix) élu

André RITTER (2 voix) non élu

- ♦ en qualité de délégué de la Commune au S.I.V.U. du C.I.A.S.

<u>Votants</u> : 29	<u>Nul(s)</u> : /	<u>Suffrages exprimés</u> : 29
Titulaire :	- Norbert REINHARDT	(29 voix) élu
	- Françoise MEYER	(29 voix) élue
Suppléant :	- Elianne RUCH	(29 voix) élue
	- Jean-Claude VOLTZ	(29 voix) élu

- ♦ comme représentant de la Commune à la Télévision des Coteaux à la Souffel

<u>Votants</u> : 29	<u>Nul(s)</u> : /	<u>Suffrages exprimés</u> : 29
Délégué :	- Jean-Marie SCHMIDLIN..	(29 voix) élu
	- André ZERR	(29 voix) élu
	- Brigitte GEROLT	(29 voix) élue

- ♦ en qualité de délégué au Comité Technique Paritaire

<u>Votants</u> : 29	<u>Nul(s)</u> : /	<u>Suffrages exprimés</u> : 29
Titulaire :	- Charles STOLL	(29 voix) élu
	- Bernard GENESTE	(29 voix) élu
	- Jean-Claude VOLTZ	(28 voix) élu
Suppléant :	- André RITTER	(29 voix) élu
	- Eric MOUY	(29 voix) élu
	- André ZERR	(29 voix) élu

3° Point

Objet : Constitution des commissions

L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal.

Le Maire préside ces commissions. Il peut désigner à cet effet un Adjoint ou un Conseiller Municipal.

Les commissions doivent respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'Assemblée.

Je vous propose de créer, les onze commissions suivantes :

- SCOLAIRE
- PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE
- FINANCES
- URBANISME
- FLEURISSEMENT ET ILLUMINATION
- ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE
- SPORT
- CULTURE
- APPEL D'OFFRES
- P.O.S
- AMENAGEMENT URBANISATION AU SUD DE LA COMMUNE (5 titulaires et 5 suppléants)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe la composition des commissions comme suit :

SCOLAIRE

- ✧ Cécile RENO, Adjointe au Maire
- ✧ Doria BOUDJI
- ✧ Evelyne CHENOUX
- ✧ Sylvie SCHOTT

PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE

- ✧ Cécile RENO, Adjointe au Maire
- ✧ Doria BOUDJI
- ✧ Brigitte GEROLT
- ✧ Elianne RUCH
- ✧ Nicolas SCHMITT
- ✧ Sylvie SCHOTT

FINANCES

- ✧ André RITTER, Adjoint au Maire
- ✧ Pierre EHRHARDT
- ✧ Julien MAURER
- ✧ Eric MOUY
- ✧ Geneviève SAMUEL
- ✧ Nicolas SCHMITT

URBANISME

- ✧ Bernard GENESTE, Adjoint au Maire
- ✧ Gérard CONRAD
- ✧ Anne KOERNER
- ✧ Eric MOUY
- ✧ Geneviève SAMUEL

FLEURISSEMENT ET ILLUMINATION

- ✧ Bernard GENESTE, Adjoint au Maire
- ✧ Sylvie KLEIN
- ✧ Elianne RUCH
- ✧ Claudine SCHERRER
- ✧ Jeannine SCHNEIDER
- ✧ Jean-Claude VOLTZ
- ✧ André ZERR

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- ✧ Jean-Marie SCHMIDLIN, Adjoint au Maire
- ✧ Gérard CONRAD
- ✧ Pierre EHRHARDT
- ✧ Sylvie KLEIN
- ✧ Armand RUPP
- ✧ Claudine SCHERRER
- ✧ Jean-Claude VOLTZ

SPORT

- ✧ Daniel BERI, Conseiller délégué
- ✧ Alfredo DE PAOLA
- ✧ Julien MAURER
- ✧ Elianne RUCH
- ✧ Armand RUPP

CULTURE

- ✧ André ZERR, Conseiller délégué
- ✧ Pia BUHREL
- ✧ Brigitte GEROLT
- ✧ Eric MOUY
- ✧ Elianne RUCH
- ✧ Armand RUPP
- ✧ Sylvie SCHOTT

APPEL D'OFFRES

- ✧ Norbert REINHARDT, Maire
- ✧ Bernard GENESTE, Adjoint au Maire
- ✧ Daniel BERI
- ✧ Pia BUHREL
- ✧ Alfredo DE PAOLA
- ✧ Anne KOERNER
- ✧ Elianne RUCH
- ✧ Geneviève SAMUEL

P.O.S / P.L.U

- ✧ Norbert REINHARDT, Maire
- ✧ Bernard GENESTE, Adjoint au Maire
- ✧ Pia BUHREL
- ✧ Evelyne CHENOUX
- ✧ Alfredo DE PAOLA
- ✧ Pierre EHRHARDT
- ✧ Anne KOERNER
- ✧ Charles STOLL

AMENAGEMENT URBANISATION SECTEUR SUD

- ✧ Norbert REINHARDT, Maire

Titulaires

- ✧ Bernard GENESTE, Adjoint au Maire
- ✧ Charles STOLL
- ✧ Jean-Marie SCHMIDLIN
- ✧ Gérard CONRAD
- ✧ Anne KOERNER

Suppléants

- ✧ Alfredo DE PAOLA
- ✧ André ZERR
- ✧ Jean-Claude VOLTZ
- ✧ Pierre EHRHARDT
- ✧ Sylvie KLEIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

4° Point

Objet : Fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints, des conseillers délégués et des conseillers municipaux

Le Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints sont des dépenses obligatoires des Communes.

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a modifié sensiblement le régime des indemnités des Elus, ce texte prévoit l'instauration possible, au bénéfice des Conseillers Municipaux, d'une indemnité de fonction. Cette indemnité doit rester dans l'enveloppe prévue pour le Maire et les Adjoints.

Ce même cadre fixe les conditions maximales de cette indemnité de fonction par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à savoir :

- Pour le Maire : 55% de l'indice terminal 1015
- Pour les Adjoints : 22% du même indice 1015

Ces indemnités sont majorées de 15% pour les communes chef-lieu de Canton.

Le nombre d'Adjoints a été fixé à sept.

Compte-tenu de la majoration Chef-lieu de Canton, le tableau ci-dessous détermine la répartition que je vous propose de retenir :

◆ Maire :	50.60% de l'indice 1015
◆ 1 ^{er} Adjoint :	23.30% de l'indice 1015
◆ 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème} , 5 ^{ème} , 6 ^{ème} et 7 ^{ème} Adjoint :	16.20% de l'indice 1015
◆ 2 conseillers délégués :	6.10% de l'indice 1015
◆ 19 conseillers municipaux :	3.00% de l'indice 1015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'accorder au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux les indemnités prévues au Code Général des Collectivités Territoriales à compter du 17 mars 2008, selon la répartition suivante :

♦ Maire :	50.60% de l'indice 1015
♦ 1 ^{er} Adjoint :	23.30% de l'indice 1015
♦ 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème} , 5 ^{ème} , 6 ^{ème} et 7 ^{ème} Adjoint :	16.20% de l'indice 1015
♦ 2 conseillers délégués :	6.10% de l'indice 1015
♦ 19 conseillers municipaux :	3.00% de l'indice 1015

- de procéder au versement mensuel de ces indemnités.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5° Point

Objet : Recours en annulation du permis de construire délivré à la société Immoest : autorisation à ester en justice

Par arrêté du 3 janvier 2008, un permis de construire a été délivré à la société Immoest représentée par M. Serge KUNTZ pour la construction de deux immeubles d'habitation sur un terrain sis rue Schreiber à Mundolsheim.

Un recours en annulation a été introduit par M. Christian DEICHTMANN et par M. Luc WESTPHAL au tribunal administratif de Strasbourg le 29 février 2008 sous le numéro 0800952-2.

Pour permettre à la collectivité de répliquer aux mémoires déposés, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à ester en justice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à défendre les intérêts de la commune dans la procédure numéro 0800952-2 introduite par M. DEICHTMANN et M. WESTPHAL.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6° Point

Objet : Motion pour la création d'une section bilingue au collège Paul-Emile VICTOR de Mundolsheim

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2001, l'école de Mundolsheim dispose d'un site bilingue, en maternelle et en élémentaire.

Les élèves qui ont suivi, depuis la maternelle, ce cursus bilingue fréquenteront, à compter de septembre 2008, le collège. A ce jour, il n'existe pas de classe bilingue au collège de Mundolsheim. Les 14 élèves concernés qui sont actuellement en CM2 et qui vont entrer en 6^{ème} à la prochaine rentrée, ne peuvent donc pas continuer leur scolarité à Mundolsheim.

En avril 2007, la municipalité a saisi l'Inspection d'Académie –suite à une démarche des parents d'élèves– pour demander l'ouverture d'un site bilingue au collège de Mundolsheim pour la rentrée 2008. Malgré l'intervention du Président de la Région Alsace qui soutient le bilinguisme, l'Inspection Académique n'a pas donné une suite favorable à la demande.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose le vote d'une motion pour demander à l'Inspection d'Académie l'ouverture d'une section bilingue au collège de Mundolsheim à la rentrée 2008. L'alternative proposée par l'Inspecteur de l'affectation des élèves au collège de Vendenheim ou tout autre collège du département, ne satisfait pas les parents et plus de la moitié des élèves abandonneront le bilinguisme.

Le Conseil Municipal, conscient de l'importance de l'enjeu linguistique

♦ demande à l'Inspection Académique l'ouverture d'un site bilingue au collège de Mundolsheim à compter de la rentrée de septembre 2008.

♦ demande à l'Education Nationale de développer la mise en place d'un enseignement bilingue performant, d'assurer un recrutement et une formation adéquate des professeurs appelés à enseigner en langue allemande.

♦ demande de favoriser ainsi une politique linguistique qui permettra de mieux préparer les jeunes aux exigences de l'espace européen.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Rappel des numéros des délibérations prises : 1 – 3 – 4 – 5 – 6

Listes des membres présents	Signatures
REINHARDT Norbert Maire	
STOLL Charles 1 ^{er} Adjoint	
RENOU Cécile 2 ^{ème} Adjoint	
RITTER André 3 ^{ème} Adjoint	Absent, avec procuration de vote
MEYER Françoise 4 ^{ème} Adjoint	Absente, avec procuration de vote
GENESTE Bernard 5 ^{ème} Adjoint	
BINTZ Sylvie 6 ^{ème} Adjoint	
SCHMIDLIN Jean-Marie 7 ^{ème} Adjoint	Absent avec procuration de vote
SCHNEIDER Jeannine	Absente, avec procuration de vote
ZERR André	
SAMUEL Geneviève	
SCHERRER Claudine	
RUCH Elianne	
VOLTZ Jean-Claude	
RUPP Armand	
BUHREL Pia	
CONRAD Gérard	
GEROLT Brigitte	
BERI Daniel	
CHENOUX Evelyne	
SCHOTT Sylvie	
KOERNER Anne	
EHRHARDT Pierre	
DE PAOLA Alfredo	
KLEIN Sylvie	
MOUY Eric	
SCHMITT Nicolas	
BOUDJI Doria	
MAURER Julien	